

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 19974 Société : RHM A76589
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : CHESSOUA OUM KELTOUM
Date de naissance : 25/12/78
Adresse : 478, rue des Eaudes, California City, Resort, ville route, Casablanca
Tél. : 066 774 273 Total des frais engagés : 1378,2 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur M'hamed CHRAIBI
Spécialiste O.R.L.
17, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef
Tel: 0522 20 69 43/0522 20 77 67
Casablanca -

Date de consultation : 19/09/2023

Nom et prénom du malade : GUESSOUS OUM KELTOUM Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION ORL

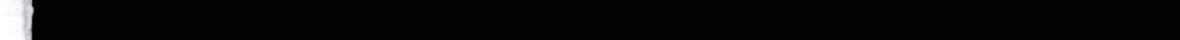
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/09/23

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/09/03	C1		300,-	Docteur M'hamed CHRAIBI Spécialiste O.R.L. 47, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef Tél: 0522 20 69 43/0522 20 77 67 Casablanca -
21/10			500,-	09 10 29 11 Docteur M'hamed CHRAIBI Spécialiste O.R.L. 47, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef Tél: 0522 20 69 43/0522 20 77 67 Casablanca -

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Dyar Al Andalous Res. Dyar Al Andalous GH4 N° 10 - BOUSKOURA Tél.: 05 22 33 49 81	10/09 09 23	578,20

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 00000000	B 00000000 11433553		DATE DU DEVIS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور محمد الشرابي

Docteur M'hamed CHRAÏBI

Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.

Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus

Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochlear

Rééducation des vertiges et troubles de l'équilibre

LOT: GA20233
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

Madame GUESSOUS Oumkeltoum

10,00



1) CEFICO 200 MG 16 CP

55,43 1 comprimé matin et soir



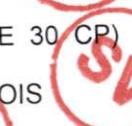
2) SURGAM CP 200 mg

79,50 1 comprimé 3 fois par jour



3) ENROUEX SIROP A

58,- 1 cuillère à soupe 3 fois par jour



4) HISTANORM 10 mg (BTE 30 CP)

75,- 1 comprimé le soir 1 MOIS



5) NAZAIR

2 pulvérisations nasales le matin 1 MOIS



6) POLYDEXA gouttes auricul

10,80 4 gouttes auriculaire 2 fois par jour 7 JRS



7) IXON 20

11

Docteur M'hamed CHRAÏBI
Spécialiste O.R.L.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux
17, Avenue Bd. d'Antibes & Bd. My Youssef de Casablanca
Tél: 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67/68 - Fax : 0522 20 71 91
INPE: 091042541

CASABLANCA Le 19/09/2023,

Pharmacie Dyaâ Al Andalous
N° 10, Bd. d'Antibes Casablanca
Tél: 05 22 33 49 81

LOT 107210/FC11
PER 01/2026
PPC 79,50

LOT 230653
EXP 03 25
PPV 170.00 DH

578,20

SURGAM 200MG
CP SEC B20
P.P.V : 55DH40
6 118000 066857

HISTANORM
PPV 50DH00
EXP 10/2024
LOT 26035 3

LOT 330146
EXP 05/2025

IXON 20 mg
PPV 118DH50

Angle Bd. d'Antibes & Bd. My Youssef - 2ème étage - Casablanca
: 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67/68 - Fax : 0522 20 71 91
d'urgence, contacter la Clinique Ghandi : 05 22 36 74 05

الدكتور محمد الشرابي

Docteur M'hamed CHRAÏBI
Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.

Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus

Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochléaire

Rééducation des vertiges ou troubles de l'équilibre

Casablanca, le :

19/09/2023

Le Docteur

Prie M

GUESSOUS OUHAKEL YOUSSEF

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et lui présente
suivant l'usage sa note d'honoraires pour

Jauge d'oreilles bilatérales

2 K.no

S'élevant à la somme de

500 Dhs.

Cin Cent dirhams

Docteur M'hamed CHRAÏBI

Spécialiste O.R.L.

17, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef

Tél: 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67

- Casablanca -